



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels
Quatrième réunion du Comité consultatif
Le Cap, Afrique du Sud, 22-25 août 2008

Renforcement des capacités en Amérique du Sud

Auteurs :
le Brésil, la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat

Renforcement des capacités en Amérique du Sud

Résumé

Lors de RdP2, les Parties ont identifié le renforcement des capacités comme hautement prioritaire dans le programme de travail du Comité consultatif. Le Secrétariat de l'ACAP comporte désormais dans son programme de travail pour la période triennale 2007 – 2009 des activités qui aident le Comité consultatif et les Parties à assurer la coopération technique et le renforcement des capacités afin de faciliter l'échange de compétences, de connaissances, de formation et d'autres ressources entre les Parties et les États de l'aire de répartition. En vue d'atteindre cet objectif, le Secrétariat a, dans un premier temps, consulté les Parties au moyen d'un questionnaire et les résultats de cette enquête ont été présentés dans CC3 (Doc. 16).

Bien qu'il soit question de « renforcement des capacités » dans l'Accord, le terme n'y est pas convenablement défini. Le Secrétariat recommande que le renforcement des capacités soit examiné lors de CC4.

Le Secrétariat a envoyé sept propositions de projets de renforcement des capacités en Amérique du Sud à onze spécialistes sud-américains pour évaluation. Ces spécialistes ont fait des commentaires et des suggestions précieuses. À la suite de cette consultation, quatre projets définitifs ont été proposés. (Annexes 1 to 4).

Le Secrétariat estime que l'élaboration d'une stratégie de l'ACAP en matière de renforcement des capacités est une activité hautement prioritaire et propose que CC4 recommande à RdP3 de fournir des ressources pour contribuer à cette tâche et de prospecter les bailleurs de fonds potentiels. Le Secrétariat reconnaît également que cette proposition de renforcement des capacités devrait être étendue à d'autres régions afin de soutenir la mise en œuvre de l'Accord dans d'autres continents.

Introduction

Selon l'article IV de l'ACAP, le renforcement des capacités est nécessaire pour garantir la mise en œuvre de l'Accord dans certains pays et États de l'aire de répartition. L'Accord reconnaît l'importance des institutions scientifiques et administratives pour la recherche, la formation et la surveillance destinées à assurer la mise en œuvre des mesures de conservation.

Lors de RdP2, les Parties ont retenu le renforcement des capacités comme hautement prioritaire dans le programme de travail du Comité consultatif. La RdP a convenu d'accorder un degré élevé de priorité à la lutte contre les menaces auxquelles est confronté l'albatros des Galapagos et d'apporter son soutien au renforcement des capacités en Équateur et au Pérou.

Le programme de travail pour la période triennale 2007 - 2009 comporte des activités qui aident le Comité consultatif et les Parties à assurer la coopération technique et le renforcement des capacités afin de faciliter l'échange de compétences, de connaissances, de formation et d'autres ressources entre les Parties et les États de l'aire de répartition. Le Comité consultatif est reconnu comme l'organisme compétent pour élaborer une stratégie de renforcement des capacités, demander l'avis des Parties et des États de l'aire de répartition sur les difficultés de mise en œuvre de l'ACAP, identifier les opportunités d'aider les Parties et les États de l'aire de répartition, recenser les sources de fonds pour le financement du renforcement des capacités et soutenir les demandes de financement.

Les projets de renforcement des capacités en Amérique du Sud sensibiliseront l'opinion publique et encourageront l'implication de la communauté et celle des organisations et des parties concernées. Dans certains pays, le manque d'intérêt pour la conservation des albatros et des pétrels constitue une menace sérieuse pour la continuité des mesures de conservation des albatros et des pétrels.

Contexte

Depuis RdP2, au cours de laquelle le renforcement des capacités a été reconnu comme prioritaire par les Parties, le Secrétariat s'est employé à examiner ces initiatives. Le Secrétariat a diffusé un questionnaire aux Parties pour aider à déterminer la valeur, pour l'ACAP, du renforcement des capacités et pour identifier les opportunités et les méthodes possibles pour renforcer les capacités dans le contexte de l'ACAP (CC3 Doc. 16). En réponse au questionnaire, les Parties ont fait des propositions utiles en matière de renforcement des capacités, notamment l'établissement d'un réseau de scientifiques possédant la formation requise et de responsables politiques, la formation appropriée d'observateurs embarqués sur les navires de pêche, et la sensibilisation des gouvernements et de l'industrie de la pêche à l'ACAP et à son plan d'action national (NPOA). Les Parties ont également proposé qu'un ou deux présidents/responsables soient nommés pour se concerter avec les Parties et coordonner l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités (AC3 Doc. 16). À la suite de ces propositions, la Nouvelle-Zélande a offert des fonds pour aider le Comité consultatif à accomplir ces activités. L'Amérique du Sud a été sélectionnée comme point focal de ce projet en raison des besoins reconnus de cette région. Tatiana Neves (Brésil) a été invitée à coordonner le projet en raison de ses connaissances et de son expertise dans le domaine des pêches de la région. Inviter une spécialiste sud-américaine à contribuer aux travaux du Secrétariat était considéré comme un moyen efficace pour aborder le renforcement des capacités, en fournissant l'expérience du Secrétariat à une déléguée de Partie et en réalisant en même temps un projet de renforcement des capacités.

Définition de renforcement des capacités dans le contexte de l'ACAP

Dans le contexte international, bon nombre d'accords / d'organisations ont mis l'accent sur des activités de renforcement des capacités pour améliorer leur mise en œuvre. C'est le cas, par exemple, de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CCEM) [CMS] et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) [UNDP] qui ont renforcé les capacités de leurs pays membres au titre de leurs programmes de coopération technique.

Considérant que l'ACAP est un accord multilatéral qui cherche à faire progresser la conservation des oiseaux de mer par la coopération internationale, le Secrétariat de l'ACAP propose la définition suivante de renforcement des capacités pour examen par le Comité consultatif.

« **Renforcement des capacités** signifie aide accordée aux Parties et aux États de l'aire de répartition en matière de recherche, d'administration, de formation et de surveillance en vue de la mise en œuvre de mesures de conservation des habitats d'oiseaux de mer, par le financement, la formation, la fourniture d'informations et de soutien institutionnel. Cette aide est un processus permanent dont bénéficieront les individus, les communautés, les

organisations / institutions / agences ou gouvernements et qui facilitera la gestion des relations entre les secteurs (public, privé et communautaire) de façon à assurer la mise en œuvre de l'Accord. »

Cette définition comprend :

- a) l'élaboration de systèmes de collecte et d'analyse des données, et d'échange d'information;
- b) l'échange d'information concernant l'adoption et l'application de lois et d'autres approches de gestion visant à la conservation des albatros et des pétrels;
- c) la mise en œuvre de programmes d'information et de sensibilisation pour les utilisateurs des zones où peuvent se trouver des albatros et des pétrels;
- d) la conception et la mise en œuvre de programmes généraux pour informer le public sur la conservation des albatros et des pétrels;
- e) l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation sur les techniques de conservation et les mesures visant à atténuer les menaces pesant sur les albatros et les pétrels; et
- f) l'échange de compétences, de techniques et de connaissances.

Projets proposés

Les projets proposés pour le renforcement des capacités en Amérique du Sud ont été sélectionnés selon les priorités déterminées dans les lignes directrices énoncées dans CC3 Doc. 16. On a tenu compte d'expériences antérieures réussies et des principaux problèmes identifiés en matière de conservation des oiseaux de mer.

Les projets proposés encouragent l'échange d'expériences entre les pays de l'Amérique du Sud mais n'excluent pas l'échange de connaissances, d'expériences ou de compétences entre d'autres pays.

Critères pour la sélection des projets

Afin d'assurer l'équité du processus, on a sélectionné des projets reposant sur des activités générales de renforcement des capacités qui faisaient intervenir plusieurs pays (projets collectifs). Il convient de noter que certains projets, prioritaires pour les Parties, sont déjà en cours d'élaboration grâce à d'autres initiatives, comme on peut le voir à l'annexe 2. Par exemple, les activités concernant la conservation de l'albatros des Galapagos, considérées comme prioritaires par RdP2, sont également abordées par l'ACAP, par le biais du Plan d'action pour l'albatros des Galapagos. Les projets recommandés dans le présent document comprennent des réunions régionales et un réseau pour faciliter l'éclosion d'idées pour le renforcement des capacités dans les pays de l'Amérique du Sud.

Transparence dans le processus de sélection des projets

Sept projets ont été sélectionnés conformément aux critères énoncés plus haut et à la suite de discussions avec les délégués néo-zélandais. Pendant la préparation du présent document, des discussions ont eu lieu entre le Secrétariat de l'ACAP et les délégués néo-zélandais par l'intermédiaire de téléconférences, et ont engendré des commentaires et des suggestions utiles.

Certains membres du Comité consultatif ont également formulé des commentaires. Le Secrétariat a ensuite fait des recommandations à treize spécialistes sud-américains qui ont communiqué leur analyse, leurs commentaires et leurs suggestions. En outre, le Secrétariat a consulté les spécialistes sur de futurs projets de renforcement des capacités qui pourraient être élaborés en Amérique du Sud pour soutenir la mise en œuvre de l'ACAP.

Consultation de spécialistes de Parties à l'ACAP et d'États de l'aire de répartition en Amérique du Sud

Onze spécialistes sud-américains ont été invités à analyser sept idées de projet présentées par le Secrétariat de l'ACAP. Ces spécialistes de six pays d'Amérique du Sud qui ont envoyé leur commentaires sont : l'Argentine (Fabián Rabuffetti et Patricia Gandini), le Chili (Carlos Moreno et Marcelo García), l'Équateur (Gabriela Montoya et Sandra Loor), le Pérou (Elisa Goya et Joanna Alfaro), le Brésil (Leandro Bugoni) et l'Uruguay (Andrés Domingo). Le coordinateur sud-américain de BirdLife (Esteban Frere) a également envoyé d'importants commentaires. On trouvera un résumé de ces commentaires à l'Annexe 2.

Projets sélectionnés par les spécialistes sud-américains

Les spécialistes sud-américains ont fait des commentaires importants sur les projets proposés et proposé un certain nombre de modifications. À la suite de cette consultation de spécialistes, les quatre projets suivants ont été recommandés :

Projet 1 – Amélioration de la collecte de données sur les oiseaux de mer provenant des programmes d'observateurs en Amérique du Sud

Projet 2 – Deuxième Forum des pêcheurs sud-américains visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer (SAFF2)

Projet 3 – Échange d'expériences pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du PAN-Oiseaux de mer dans les pays d'Amérique du Sud Parties à l'ACAP.

Projet 4 – Réseau consacré à la mise en œuvre de l'ACAP en Amérique du Sud.

On trouvera des propositions détaillées de ces quatre projets à l'Annexe 1.

Organismes et institutions identifiés comme bailleurs de fonds potentiels

Global Environmental Facilities – GEF www.gefweb.org

BirdLife International / RSPB www.savethealbatross.net

WWF www.wwf.org

Southern Seabird Solutions www.southernseabirds.org

American Bird Conservancy www.abcbirds.org

Petrobras www.petrobras.com.br

Parties à l'ACAP

Cadre pour la continuation des travaux de renforcement des capacités au niveau du Secrétariat

Le programme de travail du Comité consultatif a constaté la nécessité d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités. Dans le cadre de cette stratégie, le Comité consultatif soutiendra les demandes de financement provenant de diverses sources, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (en anglais, Global Environmental Facility ou GEF). Le renforcement des capacités a été une question prioritaire pour le conseil du FEM qui a approuvé en novembre 2003 sa méthode stratégique pour améliorer le renforcement des capacités. De plus, le FEM a mis au point une auto-évaluation des besoins nationaux en capacités et a rendu compte des initiatives de développement des capacités de chaque région (www.gefweb.org).

Le Secrétariat recommande que l'ACAP élabore en priorité une stratégie de renforcement des capacités. Quelqu'un devrait être employé exclusivement pour préparer cette stratégie et il est proposé que CC4 recommande à RdP3 d'affecter des ressources pour entreprendre ce travail.

En même temps, l'action menée dans les pays sud-américains devrait être étendue à d'autres pays / régions où le renforcement des capacités serait un outil utile pour la mise en œuvre de l'ACAP.

Projet 1

Amélioration de la collecte de données sur les oiseaux de mer provenant des programmes d'observateurs en Amérique du Sud**Contexte**

L'ACAP reconnaît qu'une collecte fiable des données grâce à l'utilisation d'observateurs embarqués sur les navires de pêche est essentielle pour estimer avec exactitude la nature et l'ampleur des interactions des albatros et des pétrels avec les pêches. C'est pourquoi l'Accord encourage les Parties à entreprendre des recherches et à assurer la surveillance en mer et sur terre, en collaboration les unes avec les autres, le cas échéant.

En Amérique du Sud, il existe essentiellement deux types de programmes d'observateurs : les programmes nationaux d'observateurs, élaborés par les gouvernements, parfois avec le soutien d'autres organismes ou d'universités, et d'autres programmes élaborés par un projet de recherche/éducatif particulier ou par des organisations non gouvernementales.

Les programmes nationaux d'observateurs ont un champ d'application étendu et génèrent une grande quantité de données, tandis que les programmes particuliers ne couvrent en général que des nombres plus restreints de navires. Par ailleurs, les petits projets s'attaquent à des problèmes particuliers en matière de conservation d'oiseaux de mer ou de recherche, alors que les programmes nationaux rassemblent principalement des données générales sur les pêches et ne fournissent pas de données, ou ne fournissent que des données médiocres, sur la capture accessoire d'oiseaux de mer.

Étant donné la très grande importance de la promotion d'une collecte de données plus cohérente pour faciliter l'élaboration de stratégies de conservation, et compte tenu de la possibilité de collecter ces données par le biais des programmes nationaux d'observateurs, l'amélioration de la capacité de tels programmes/observateurs de collecter de meilleures données sur les oiseaux de mer constitue l'un des objectifs les plus importants pour les projets de renforcement des capacités qui seront élaborés en Amérique du Sud.

Vu l'interface multilatérale de l'Accord et son désir de réaliser une situation de conservation favorable pour les espèces inscrites à l'ACAP grâce à la coopération internationale, la présente proposition vise également à encourager l'échange d'information entre les pays afin d'améliorer la collecte de données sur les oiseaux de mer par les programmes d'observateurs en Amérique du Sud. L'échange d'information d'observation entre les pays permettra aux observateurs d'un pays de travailler dans un autre pays, si besoin est.

Argumentaire

Presque tous les pays membres de l'ACAP en Amérique du Sud ont des programmes nationaux d'observateurs mais le niveau, la qualité et la quantité des informations fournies sur la répartition des oiseaux de mer et la capture accessoire varient beaucoup. Certains pays ont fourni des informations sur les oiseaux de mer provenant de leurs programmes nationaux d'observateurs tandis que d'autres pays, bien qu'ayant élaboré des programmes bien structurés, sont moins aptes à fournir des informations sur les oiseaux de mer.

Ceci est dû à deux raisons principales : capacités/formation insuffisantes des observateurs, et manque d'information ou d'intérêt de la part des responsables de programme d'observateurs pour inclure la collecte de données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les protocoles d'observation embarquée. Il est fortement recommandé que les observateurs et les responsables de programme d'observateurs partagent les connaissances afin de favoriser le développement des capacités dans ces programmes.

Objectif

Promouvoir une norme minimale pour la collecte de données sur les oiseaux de mer par les programmes d'observateurs en Amérique du Sud par l'échange de connaissances entre les Parties sud-américaines à l'ACAP.

Activités

1. Élaborer le cours pour les observateurs sud-américains d'oiseaux de mer / le Congrès pour les observateurs sud-américains d'oiseaux de mer ;
2. Définir une méthode minimale de collecte de données ; cette tâche figure à l'ordre du jour de la 2^e réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer (GTCA) [SBWG]
3. Élaborer une méthode normalisée pour les autorités nationales chargées des programmes d'observateurs ;
4. Soutenir l'échange d'observateurs entre les pays.

Calendrier / budget estimatif

Le Cours pour les observateurs sud-américains d'oiseaux de mer / le Congrès pour les observateurs sud-américains d'oiseaux de mer se tiendront chaque année et leur budget estimatif est de 50 000 USD par an. La définition d'une méthode normalisée pour un ensemble minimal de données sur la capture accessoire (Activité 2) sera établie pendant le Congrès et comprendra une résolution à l'intention des autorités nationales chargées des programmes nationaux d'observateurs. Les frais de voyage liés à l'échange d'observateurs entre pays pourront être réglés par les pêches, les bailleurs de fonds, les observateurs eux-mêmes ou leurs employeurs.

Projet 2

Deuxième Forum des pêcheurs sud-américains visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer (FPSA2)[SAFF2]

Contexte

Le 1^{er} Forum des pêcheurs des pêcheurs sud-américains (FPSA1) (en anglais, 1st South American Fishers Forum ou SAFF1) s'est tenu à Guarujá, au Brésil, en décembre 2006. Le but principal du forum était de promouvoir l'échange d'information entre les pêcheurs, armateurs, chercheurs, organisations gouvernementales et non gouvernementales pour attirer l'attention sur les pratiques des pêches destinées à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pays d'Amérique du Sud, et en particulier les pêches à la palangre et au chalut.

Une des retombées importantes de FPSA1 a été la création de relations entre les principales parties concernées impliquées dans la capture accessoire d'oiseaux de mer – le secteur de la pêche, les établissements de recherche, les ONG et le gouvernement. Pendant la réunion, les pêcheurs, représentants du gouvernement, établissements de recherche et de conservation ont eu l'occasion de s'entretenir, de renforcer les liens et de participer aux discussions, à un niveau scientifique aussi bien que pratique. Le FPSA1 a fourni l'occasion d'aborder des questions importantes concernant la conservation d'oiseaux de mer, comme les meilleures mesures connues d'atténuation utilisées en Amérique du Sud, les moyens d'améliorer l'acceptation d'observateurs embarqués dans les pêches, l'initiation efficace des pêcheurs aux mesures d'atténuation et aux stratégies destinées à promouvoir des marchés durables de poissons et fruits de mer pour l'Amérique du Sud. Une tribune comme le FPSA1 pourrait fournir l'occasion d'identifier une collaboration potentielle entre des pays, sur la base des expériences de l'Australie, de l'Argentine et du Chili.

Un Forum des pêcheurs, structuré comme le 1^{er} Forum des pêcheurs sud-américains et le 1^{er} Forum international des pêcheurs qui se sont tenus à Auckland, en Nouvelle-Zélande, en 2000, est considéré comme la meilleure façon de pour les pêcheurs d'échanger leurs expériences. Un forum de pêcheurs est une réunion où le gouvernement, les chercheurs et les pêcheurs peuvent échanger leurs expériences et encourager la collaboration entre les parties intéressées. C'est également une occasion utile pour les pêcheurs de comparer leurs expériences de l'utilisation de mesures d'atténuation. L'adoption de mesures d'atténuation est un objectif important de ces réunions.

La plupart des pays d'Amérique du Sud reconnaissent l'importance fondamentale de la sensibilisation à l'environnement pour promouvoir la durabilité environnementale, sociale et culturelle de leurs communautés. Cette action est importante pour la gestion de l'environnement, et certains pays ont établi leurs propres programmes nationaux de sensibilisation à l'environnement (comme en Argentine), des politiques de pêche nationales (comme au Brésil), de sous-processus nationaux (comme en Équateur) et/ou de stratégies nationales (comme au Chili). Par ricochet, beaucoup d'universités, de centres de recherche, d'ONG et de groupes non officiels ont mené d'importantes activités de sensibilisation à l'environnement en ce qui concerne la conservation côtière et marine. En revanche, rien ou peu a été fait pour cibler les pêcheurs industriels qui sont responsables, dans la plupart des cas, de la capture accessoire d'oiseaux de mer la plus importante en Amérique du Sud.

Argumentaire

Le principal objectif de la promotion d'une tribune sud-américaine est de discuter de l'utilisation de la sensibilisation à l'environnement comme outil pour encourager les pêcheurs à adopter les meilleures pratiques pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans ces pêches. Il convient que ces discussions soient axées sur les connaissances et les efforts des établissements d'enseignement et/ou des professionnels pour sensibiliser les pêcheurs à l'importance de leurs méthodes de pêche du point de vue de la conservation des oiseaux de mer et, en conséquence, d'encourager les pêcheurs à modifier leur comportement. Un objectif secondaire, mais tout aussi important, est d'augmenter l'implication des professionnels dans d'autres domaines dans les activités de conservation d'oiseaux de mer. Ceci aura pour effet d'encourager les universités, les ONG et les établissements d'enseignement et de formation à aborder les problèmes de conservation des oiseaux de mer.

Objectifs

- Promouvoir l'échange de connaissances entre les pêcheurs, les spécialistes et les fonctionnaires des pays membres de l'ACAP en Amérique du Sud ;
- Informer les Parties des mesures visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les membres de l'ACAP en Amérique du Sud ;
- Promouvoir l'échange de pêcheurs entre des pêches similaires avec différents niveaux d'interaction des oiseaux de mer. Un tel programme pourrait être entrepris par des ONG ou d'autres organisations.
- Améliorer l'efficacité des projets de sensibilisation et de formation portant sur l'introduction de mesures d'atténuation pour les pêches industrielles en Amérique du Sud.

Activités

1. Fournir aux pêcheurs les informations les plus récentes en matière de mesures d'atténuation efficaces et des informations sur les nouvelles mesures en cours d'élaboration ;
2. Déterminer les priorités régionales pour l'élaboration de techniques de pêche et d'autres besoins en matière de recherche ;
3. Discuter de la création de mesures d'incitation pour l'adoption de mesures d'atténuation dans les pays d'Amérique du Sud
4. Identifier les opportunités pour les flottilles de pêche de collaborer à l'essai de mesures d'atténuation nouvelles ou améliorées.
5. Établir un réseau d'information entre les pêcheurs et les armateurs d'Amérique du Sud pour la continuation des discussions entamées lors du forum.

Calendrier

L'idéal serait décembre 2009, trois ans après le 1^{er} Forum des pêcheurs sud-américains visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer, qui s'est tenu au Brésil.

Budget estimatif

100 000 USD, y compris les frais de voyage et d'hébergement et la production de comptes rendus, entre autres coûts.

Projet 3

Échange d'expériences concernant l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du PAN-Oiseaux de mer dans les pays d'Amérique du Sud membres de l'ACAP en vue de faciliter l'adoption de ces plans dans les pays où ils n'existent pas encore.

Contexte

La première initiative régionale en matière d'échange d'expériences liées au PAN-Oiseaux de mer a été prise au cours du Premier Atelier sud-américain sur la conservation des albatros et des pétrels organisé par BirdLife International en septembre 2001, à Punta del Este, en Uruguay. On a encouragé les participants à présenter des évaluations et/ou des données sur les niveaux de mortalité due à la capture accessoire d'oiseaux de mer. Les informations recueillies indiquaient que des nombres importants d'oiseaux de mer étaient pris chaque année dans plusieurs pêches à la palangre de la région. D'autre part, plusieurs pays d'Amérique du Sud faisaient observer dans leurs rapports à la 25^e réunion du Comité des pêches (COFI) de l'ONU que les évaluations de leurs pêches indiquaient la nécessité d'élaborer un PAN-Oiseaux de mer. Reconnaissant l'importance de la poursuite de discussions régionales sur ce sujet, la FAO et BirdLife International ont organisé l'Atelier sud-américain sur la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer et la conservation des albatros et pétrels qui s'est tenu à Valdivia, au Chili, en décembre 2003. Les participants à cette réunion étaient des représentants d'instituts de recherche, l'industrie de la pêche, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organismes publics de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Pérou et de l'Uruguay. Les participants ont fait remarquer qu'il y avait un degré plus élevé d'engagement de la part des institutions gouvernementales ainsi que des industries de la pêche que lors de la première réunion. Une des recommandations faites à la réunion a été que les pays d'Amérique du Sud qui devraient adhérer à l'ACAP soient impliqués dans l'élaboration de PAN-Oiseaux de mer

Cette réunion a fourni aux Parties l'occasion de profiter mutuellement de leur expérience des trois phases des PAN : l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre. Il y a des pays qui sont à différents stades de l'élaboration d'un PAN en Amérique du Sud. Certains pays, comme le Brésil, l'Argentine, le Chili et l'Uruguay, ont déjà élaboré leur PAN. Bien que certains pays aient élaboré un plan, il est possible qu'il n'ait pas encore été adopté ou approuvé comme document gouvernemental et le gouvernement ne reconnaît par conséquent pas le document comme document national / officiel pour la conservation des oiseaux de mer. L'adoption d'un PAN par un gouvernement est un processus très complexe. Le Brésil et le Chili ont déjà adopté leur PAN, et le PAN est en cours d'adoption en Uruguay et en Argentine. D'autre part, divers pays ont mis en œuvre des mesures à différents niveaux, et l'atelier fournit une tribune où les Parties peuvent discuter de l'amélioration de ce processus et de l'entraide mutuelle (renforcement des capacités / échange de données d'expérience, connaissances, etc.).

Argumentaire

Les participants à l'Atelier sud-américain sur la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer et la conservation des albatros et des pétrels ont recommandé que l'atelier suivant soit tenu avant la fin de 2005. Cet atelier n'a toutefois pas

encore eu lieu. Les participants à la réunion ont également convenu qu'il existait une bonne base de coopération régionale dans les pays qui possédaient des pêches à la palangre dans le Pacifique Sud et l'Atlantique Sud. On a pris acte que le processus d'élaboration de PAN-Oiseaux de mer progressait, malgré des niveaux de réalisation différents d'un pays à l'autre.

Il est nécessaire d'impliquer toutes les parties intéressées dans l'élaboration d'une solution à ce problème, en particulier les institutions importantes et leurs spécialistes, comme les autorités de gestion des pêches, les établissements de recherche sur les pêches, les ONG concernées et les sociétés de pêche. Il est donc important d'identifier les parties intéressées dans chaque pays pour qu'elles assistent à cette réunion, surtout dans les pays où le processus du PAN n'a pas fait beaucoup de progrès.

Au cours de la réunion proposée, il convient d'encourager fortement les participants à discuter des avenues de coopération entre les pays d'Amérique du Sud pour développer les capacités à différents niveaux et en ciblant différentes parties intéressées, afin de satisfaire aux exigences du plan d'action de l'ACAP.

Objectifs

- Encourager les discussions pour recenser les possibilités de coopération internationale pour la mise en œuvre du plan d'action de l'ACAP ;
- Soutenir l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer en Amérique du Sud en encourageant l'échange de données d'expérience entre les pays.
- Promouvoir l'échange de connaissances sur la législation relative à la mise en œuvre de mesures d'atténuation, les programmes d'observateurs et les autres sujets de préoccupation.

Activités

1. Définir les grands axes de l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des PAN.
2. Encourager la tenue d'une réunion entre les parties intéressées pour confronter leurs expériences sur l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des PAN dans chaque pays ;
3. Identifier les régions où il y a un manque de législation relative à la conservation et à la protection des albatros et des pétrels ;
4. Renforcer les mécanismes de contrôle nécessaires pour assurer l'observation des lois / règles.
5. Encourager la communication et la compréhension des lois au niveau national.

Calendrier

Il est proposé de tenir la réunion avant ou immédiatement après le 2^e Forum sud-américain des pêcheurs, de préférence dans la même ville / au même endroit afin de réduire les coûts au minimum. Il est recommandé qu'un petit nombre de participants (de 15 à 20) assiste à la réunion.

Budget estimatif

25 000 USD, y compris les frais de voyage et d'hébergement et la production de comptes rendus, entre autres coûts.

Projet 4

Réseau consacré à la mise en œuvre de l'ACAP en Amérique du Sud

Contexte

Le terme « réseau » peut avoir plusieurs sens. Dans ce contexte, toutefois, il désigne un moyen de communiquer par courrier électronique avec des personnes qui s'intéressent au même sujet, en l'occurrence, la mise en œuvre des activités de l'ACAP et des questions connexes. Ce réseau sera coordonné par un(e) Sud-américain basé en Amérique du Sud possédant une bonne connaissance des questions de conservation des albatros et des pétrels, en bons termes avec les principales parties intéressées, et capable de communiquer au moins en anglais et en espagnol.

Le réseau proposé ici inclura, parmi les contacts, des fonctionnaires, des établissements de recherche, les industries de la pêche, des pêcheurs artisanaux, des ONG et d'autres personnes et organisations concernées des Parties à l'ACAP et des États de l'aire de répartition en Amérique du Sud. Il est proposé que le coordinateur du réseau soit chargé de tenir les intervenants au courant des mesures de l'ACAP, faciliter les contacts entre les intervenants, consulter les membres au sujet des projets/mesures, promouvoir l'échange de connaissances, encourager les discussions concernant les sujets pertinents, aider le Comité consultatif à organiser les réunions et soutenir les efforts régionaux visant à mettre en œuvre l'ACAP. De même, les participants inscrits auront accès au réseau pour envoyer leurs commentaires ou des informations, le cas échéant. Le réseau pourrait également recenser les possibilités / besoins en matière de renforcement des capacités, comme encourager les étudiants des Parties sud-américaines et des États de l'aire de répartition à poursuivre des études universitaires supérieures dans d'autres pays d'Amérique du Sud, soutenir le développement de la recherche collaborative (en particulier sur l'utilisation et la mise à l'essai de méthodes d'atténuation), encourager les projets liés à des programmes de sensibilisation ciblant les pêcheurs et leurs familles, et étudier les possibilités d'échange de connaissances avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui ont l'expérience du contrôle des espèces sauvages, entre autres.

Le réseau peut aider l'ACAP à coordonner ses actions internationales, faciliter la communication entre les Parties et les États de l'aire de répartition, et entre les secteurs de la pêche, les gouvernements, les établissements de recherche et le ONG.

Argumentaire

Compte tenu des affinités culturelles entre les pays d'Amérique du Sud, il est souhaitable d'élaborer un bon système de communication pour assurer la mise en œuvre de l'ACAP. Il serait possible de se communiquer des informations concernant la conservation des oiseaux de mer dans chaque pays et la participation des pays à la mise en œuvre de l'ACAP. Le réseau fournirait également à l'ACAP un point de convergence en Amérique du Sud, ce serait extrêmement positif et soutiendrait les actions du Comité consultatif sur ce continent.

Objectifs

- Créer un réseau pour tenir les Parties sud-américaines à l'ACAP et les États de l'aire de répartition au courant des activités de mise en œuvre de l'ACAP.
- Aider le Secrétariat de l'ACAP et le Comité consultatif à organiser des réunions régionales et à entreprendre des actions en général.

Activités

1. Identifier les parties intéressées (ministères / organisations, établissements de recherche et universités, industries de la pêche et pêcheurs, ONG)
2. Créer un réseau
3. Engager quelqu'un sous contrat à mi-temps pour maintenir le réseau.

Calendrier : projet en cours

Budget estimatif : 26 000 USD / an

(Salaire : 1 500 USD / mois ; **Coût net** : 500 USD / an ; **Matériel et logistique** : 2000 USD).

Exemples d'initiatives de renforcement des capacités mises en œuvre en Amérique du Sud

Voici quelques exemples d'initiatives qui ont été adoptées par certains pays d'Amérique du Sud au titre de la mise en œuvre de l'ACAP.

Plan d'action pour l'albatros des Galapagos / ACAP / Gouvernements de l'Équateur et du Pérou

Le Plan d'action pour l'albatros des Galapagos a été préparé par l'ACAP pour le compte des gouvernements de l'Équateur et du Pérou en vue de hiérarchiser les mesures de conservation de l'albatros des Galapagos définies lors de RdP2. Le Plan a pour but de donner aux gestionnaires, scientifiques et parties intéressées un résumé de la biologie, de la situation et des tendances, et des mesures nécessaires pour améliorer la situation de conservation de l'espèce. Il vise à sensibiliser le public à la nécessité de prendre des mesures de conservation en faveur de l'albatros des Galapagos et à encourager des mesures spécifiques en matière de gestion, de recherche et de sensibilisation qui réduiront au minimum l'impact humain, arrêteront la baisse de population et garantiront l'avenir de cette espèce. L'aire géographique du Plan comprend l'archipel des Galapagos où se trouvent la plupart des sites de nidification, les eaux côtières du Pérou et de l'Équateur où a lieu la majeure partie de l'activité alimentaire, et le Pacifique Est, y compris les eaux au large de Panama, de la Colombie et du nord du Chili où les oiseaux s'éparpillent parfois. Les mesures de gestion comprennent l'éradication des animaux sauvages, la surveillance au niveau des colonies, les études en mer, les restrictions touristiques, la planification de l'occupation des sols et l'établissement d'une zone marine protégée.

BirdLife / RSPB - Albatross Task Force

L'Albatross Task Force (ATF) du Programme mondial pour les oiseaux de mer de BirdLife International est la première équipe internationale d'instructeurs en atténuation de la capture accessoire. Cette équipe a été créée en 2006 grâce à une initiative collaborative de la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) (partenaire britannique de BirdLife), BirdLife International et diverses autres parties intéressées visant à répondre à un besoin urgent de spécialistes pour travailler « sur le terrain » avec les pêcheurs à terre et en mer afin de réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer.

L'Albatross Task Force porte principalement son attention sur les pêches pélagiques à la palangre et au chalut :

a) pour démontrer aux pêcheurs, gestionnaires des pêches et fonctionnaires les différentes mesures d'atténuation d'un bon rapport coût-efficacité qui sont disponibles pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer à des niveaux négligeables ; et b) pour incorporer les mesures propres aux différentes pêches dans les cadres officiels de réglementation. L'Albatross Task Force sud-américaine est déjà établie au Brésil, au Chili, en Argentine et en Uruguay, et il est prévu de l'étendre au Pérou et à l'Équateur dans un avenir proche.

Équateur – Argentine – BirdLife International – Projet éducatif pour les observateurs équatoriens

En ce qui concerne l'élaboration du plan d'action de l'ACAP pour l'albatros des Galapagos, l'Accord a récemment identifié un problème lié au manque d'information sur la mortalité des oiseaux de mer dans les pêches équatoriennes. Ceci est dû au fait que le Programme d'observateurs équatorien ne recueille actuellement que peu ou pas d'informations de base sur l'interaction entre les oiseaux de mer et les pêches. Un des pays hispanophones de l'ACAP, l'Argentine, a été identifié comme élément potentiel du programme du fait de ses compétences en la matière, étant donné qu'un programme d'observateurs est en place dans le pays depuis cinq ans et a obtenu de très bons résultats. Après avoir pris contact avec toutes les Parties (gouvernements et ONG, notamment Aves & Conservación et Aves Argentinas), la méthode retenue d'un commun accord semble être d'élaborer une proposition menée en collaboration. L'objectif général de la proposition est d'élaborer un projet éducatif conçu pour apprendre aux observateurs équatoriens l'essentiel des problèmes actuels de l'interaction entre les oiseaux de mer et les pêches, les méthodes d'observation embarquée des oiseaux de mer et la familiarisation avec la transmission de données sur l'interaction et la mortalité des oiseaux de mer, y compris les protocoles d'échantillonnage.

Lignes directrices des meilleures pratiques de la FAO pour la préparation, l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action nationaux (PAN)

Consultation de spécialistes de la FAO en vue d'élaborer des lignes directrices des meilleures pratiques pour aider les pays et les ORGP [RFMOs] à préparer, adopter et mettre en œuvre les PAN-Oiseaux de mer. Une fois que ces lignes directrices auront été élaborées, elles permettront de renforcer les capacités en fonction des besoins identifiés par les parties intéressées afin de favoriser la mise en œuvre, en particulier en Argentine, au Pérou, en Afrique du Sud, (Mozambique, Madagascar), à Tristan da Cunha, en France et dans les pêches extérieures de la Communauté européenne.

Southern Seabird Solutions et Argentine – matériel éducatif pour les communautés locales de pêcheurs

En 2007, Southern Seabird Solutions a diffusé les dix « fact sheets » [fiches d'informations] sur les oiseaux de mer (voir www.southernseabirds.org) à des intervenants dans la sensibilisation à la conservation des oiseaux de mer dans les pays d'Amérique du Sud pour voir s'il existait un besoin pour ce genre de matériel éducatif en Amérique du Sud. Des réponses ont été reçues du Pérou, du Brésil, de l'Argentine, de l'Uruguay et de Panama et tous ces pays étaient d'avis qu'il existait un besoin pour ce type d'informations. Southern Seabird Solutions a ensuite désigné une organisation pour superviser la modification, traduction et distribution des fiches d'informations. Marco Favero, de l'Université de Mar del Plata, a accepté de superviser le projet, en collaboration avec la Fundación Vida Silvestre Argentina (FVSA, partenaire local du Fonds mondial pour la nature [WWF]). WWF-New Zealand a contribué un fonds d'amorçage de 5 000 dollars pour ce projet. Des fonds complémentaires seront sollicités lorsque le plan de projet aura été finalisé. La FVSA a ajouté un volet au projet pour inclure la formation : elle se propose de former des

membres de communautés de pêcheurs pour diffuser le matériel à une série de réunions et dans les écoles de pêche. Le matériel éducatif et le programme de formation seront conçus de façon à pouvoir être utilisés dans d'autres pays d'Amérique du Sud à l'avenir, s'il y a des intéressés. Ce projet est en cours de préparation et sera diffusé plus tard cette année.

Southern Seabirds Solutions et Chili – la Nouvelle-Zélande s'intéresse à la méthode de pêche à la "cachaterlotera"

Dans certaines parties du monde, y compris la Nouvelle-Zélande, les orques et d'autres mammifères marins peuvent causer une diminution importante de la capture de poissons en mangeant les poissons hameçonnés au cours du halage. Au Chili, les pêcheurs de légine australe, en collaboration avec le Professeur Carlos Moreno, de l'Université de Valdivia, ont mis au point une méthode consistant à entourer les poissons attrapés d'un filet à cerceaux qui descend et remonte le long des avançons. Cette méthode produit de très bons résultats en ce qui concerne l'élimination de la prédation par les orques ainsi que la capture accessoire d'oiseaux de mer. Cette méthode est efficace pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer pendant la mise à l'eau parce qu'un poids est ajouté près de l'hameçon pour maintenir l'avançon tendu et que ce poids augmente la vitesse d'immersion de l'avançon. Au halage, les appâts non utilisés sont couverts par le filet. Jusqu'ici, cette méthode n'a été utilisée que sur les grands navires de pêche à la légine. Les fonds nécessaires ont été obtenus pour permettre à un pêcheur à la palangre démersale néo-zélandais de se rendre au Chili pour découvrir cette méthode de première main et évaluer la possibilité de l'adapter pour d'autres pêches.

Service des pêches de la NOAA et Pro-Delphinus – surveillance des pêches artisanales à la palangre du Pérou

En 2006-2007, le service des pêches de la NOAA a continué à soutenir le travail de l'organisation non gouvernementale Pro Delphinus (PD) pour quantifier et caractériser les interactions des oiseaux de mer avec les pêches artisanales à la palangre au Pérou. Utilisant un réseau d'observateurs embarqués et à terre, PD a rassemblé des informations sur les interactions des oiseaux de mer, y compris les albatros des Galapagos et les puffins à menton blanc, avec les pêches. PD a également tenu une série d'ateliers éducatifs avec les pêcheurs, les fonctionnaires et chercheurs locaux pour les sensibiliser à la biologie des oiseaux de mer, à leur conservation et à la disponibilité de techniques et de mesures d'atténuation pour réduire les interactions des oiseaux de mer et la mortalité dans les pêches.

Résumé des commentaires des spécialistes sud-américains

Les points énumérés ci-dessous sont un résumé des commentaires des spécialistes sud-américains consultés. Dans beaucoup de cas, les commentaires s'appliquent à un ou plusieurs pays ou régions d'Amérique du Sud en ne doivent pas être interprétés comme un consensus.

1. Le manque de personnes disponibles pour travailler à la conservation des albatros et des pétrels est l'une des limitations les plus critiques pour la mise en œuvre de l'ACAP en Amérique du Sud. Il est suggéré de réunir des fonds pour payer (et former) des gens, pour avoir plus de gens qui travaillent dans plus d'endroits, en particulier dans les ports et en mer.
2. Dans le même ordre d'idées, il a été suggéré d'encourager les étudiants à poursuivre des études universitaires supérieures dans d'autres pays d'Amérique du Sud, par exemple au Chili et en Argentine où il y a des chercheurs reconnus dans les universités. On a mentionné, en outre, qu'il existe des systèmes d'échange de chercheurs entre les pays qui font partie de Mercosur. On a signalé qu'il y avait un manque d'informations à ce sujet et il a été suggéré de chercher d'autres sources de financement de bourses d'études pour les étudiants de troisième cycle sud-américains.
3. Il fallait créer d'autres possibilités pour des Sud-Américains de travailler au Secrétariat ;
4. Établir des cours dans les universités pour encourager les programmes d'enseignement à l'intention des pêcheurs et de leurs familles, et en particulier, des projets conçus pour les enfants ;
5. Effectuer des changements dans le secteur de la pêche est plus facile lorsque ce secteur est bien organisé, car il est possible de transmettre les informations aux pêcheurs de manière plus efficace. Il est nécessaire d'analyser le degré d'organisation de chaque secteur de la pêche pour identifier ceux pour lesquels une structure organisationnelle améliorée serait bénéfique.
6. Il a également été suggéré que les pays faisant face à des problèmes analogues rassemblent les informations dans un document unique afin de donner un aperçu régional de la situation. On a signalé que ces informations se trouvaient dans les PAN et que Aves Argentina (dirigé par Fabian Rabuffetti) réalisait déjà ce genre d'analyse. Ces exemples pourraient fournir d'importants éléments d'appréciation pour de futures mesures.

7. Une étude intégrée pourrait embrasser plusieurs espèces, par exemple, les albatros à sourcils noirs et les puffins à menton blanc qui sont les espèces les plus capturées dans toutes les régions, tant dans l'océan Atlantique que dans l'océan Pacifique. Il a été suggéré que certains aspects biologiques de base devraient être examinés, comme une analyse génétique des oiseaux capturés pour déterminer leur origine, et des études utilisant le suivi par satellite pour étudier la répartition des espèces. Il a été suggéré que ce genre d'étude pourrait être inclus dans les cours de troisième cycle pour les étudiants sud-américains en Amérique du Sud ou dans des universités d'outre-mer. Ces études impliquent forcément plusieurs pays, ce qui est conforme aux objectifs de l'ACAP et permettrait de renforcer les capacités en Amérique du Sud pour d'autres personnes dans d'autres endroits.
8. Il a été reconnu que les pêches pélagiques sont le problème le plus important pour la conservation des oiseaux de mer en Amérique du Sud, dans l'optique du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer. Il a été considéré d'autre part que les pêches artisanales étaient elles aussi très importantes, surtout pour l'Équateur et le Pérou, où les bateaux de pêche artisanale sont responsables de la plupart des interactions entre les oiseaux de mer et les pêches.
9. Il a été considéré qu'il était nécessaire, en Équateur et au Pérou, de procéder dans un premier temps, à des travaux sur le terrain pour obtenir les informations de base sur les interactions entre les oiseaux de mer et les pêches en vue de subventionner les travaux de sensibilisation et l'introduction de mesures d'atténuation.
10. En ce qui concerne l'Équateur et le Pérou, il a été considéré nécessaire d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre les PAN et d'envisager une action de sensibilisation à l'environnement et l'éradication d'espèces sauvages dans les colonies, surtout les colonies d'albatros des Galapagos. On a fait observer que l'ACAP pouvait faciliter les négociations entre ces pays et d'autres Parties qui possèdent une expérience considérable dans ces domaines, par exemple, la Nouvelle-Zélande et l'Australie qui ont élaboré des programmes pour le contrôle des espèces sauvages dans les îles océaniques.
11. On a cité des problèmes concernant la conservation d'une autre espèce bien connue, l'albatros de Tristan, qui pâtit des opérations des flottilles de pêche brésilienne et uruguayenne dans la région du Plateau de Rio Grande et à proximité. Les mesures de conservation en faveur de l'albatros de Tristan devraient aussi impliquer l'Afrique du Sud et peut-être la Namibie. On a toutefois souligné que d'autres flottilles, comme l'espagnole, la japonaise et la coréenne, sont responsables de la mortalité de cette espèce dans l'Atlantique Sud. Il a été suggéré qu'il fallait encourager les études faisant appel à la poursuite par satellite d'espèces capturées en mer. Ces études permettraient de déterminer où leur aire de répartition (par exemple, si les oiseaux reproducteurs vont jusque dans l'Atlantique du Sud-Ouest) chevauche la zone d'opération des flottilles de pêche sud-américaines et autres.

12. Il a été suggéré que l'on fasse un effort pour identifier le manque de législation pour la conservation des albatros et des pétrels. On a recommandé d'organiser un atelier pour analyser la législation existante applicable aux pêches relevant des Parties et des États de l'aire de répartition, et portant surtout sur les autorités chargées de la pêche et de l'environnement. Un résultat de cet atelier pourrait être une analyse judiciaire réalisée par l'ACAP, aboutissant à une résolution qui obligerait les Parties à l'ACAP à adopter des mesures juridiques.
13. Toujours sur le même sujet, il a été fortement suggéré que les pays renforcent / améliorent les mécanismes de contrôle. On a également suggéré l'élaboration d'un plan de sensibilisation pour améliorer la compréhension des lois pertinentes au niveau national.
14. Parmi les propositions de projet, le projet 1 concernant les programmes d'observateurs a reçu le plus de commentaires. Ces commentaires sont résumés ci-après :
 - a. En ce qui concerne la normalisation des méthodes, on a fait remarquer que :
 - i. cela pourrait être utile dans un contexte national mais, selon certains spécialistes, il serait pratiquement impossible d'appliquer la normalisation dans tous les pays et il convient d'examiner les besoins de chaque pays/région/pêche et leur capacité de gérer cette question. Il a donc été suggéré qu'on considère la méthode normalisée comme une situation idéale et qu'on laisse au pays le droit de décider laquelle des méthodes suggérées est faisable.
 - ii. Certains commentaires étaient très favorables à la normalisation des méthodes embarquées et à la création d'une plate-forme commune de données pour soutenir le programme au niveau régional.
 - iii. Il a été signalé que l'Argentine faisait des progrès dans ce domaine. Les observateurs de juridictions différentes travaillent à l'unification des processus de formation et des méthodes de rassemblement des données.
 - iv. On a aussi fait observer que la participation d'observateurs à des cours, des ateliers et d'autres sortes de réunions pouvait avoir l'effet secondaire d'encourager l'amélioration de leurs performances.
 - v. On a évoqué la normalisation des méthodes de collecte de données par Rede ASO (Rede Atlántico Sul Occidental) surtout en ce qui concerne la conservation des tortues marines dans l'Atlantique du Sud-Ouest. Bien que Rede ASO ne réalise pas la normalisation souhaitée, cette initiative a été très productive si l'on considère que des groupes venus de pays différents ont

confronté leurs expériences et procédé à un échange de vues. Ceci a eu pour résultat une amélioration de l'ensemble des systèmes de collecte de données. C'est pourquoi on a suggéré de privilégier un atelier plutôt qu'un cours pour observateurs.

b. On a signalé que le Pérou et l'Équateur n'avaient pas de programmes d'observateurs et que la proposition ne répondait par conséquent pas aux besoins de ces pays. Voici les commentaires qui portaient sur ce point :

- i. Il est nécessaire d'encourager les premiers pas, comme la création de programmes d'observateurs et la formation ultérieure des observateurs pour la collecte de données sur les oiseaux de mer. Il a également été suggéré d'obtenir des données de ces pays pour aider à déterminer où les ONG et autres programmes surveillent les pêches et proposer la normalisation de ces programmes. Des organismes publics, comme IMARPE au Pérou, pourraient être chargés de faciliter cette tâche.
- ii. Compte tenu du fait que les problèmes de ces pays concernent essentiellement les pêches artisanales, il est particulièrement intéressant de connaître les méthodes d'échantillonnage et les outils d'analyse utilisés pour pouvoir définir les moyens d'arriver à des estimations cohérentes. Il convient toutefois de tenir compte du fait que la flottille artisanale se compose essentiellement de petits bateaux qui changent souvent d'engins de pêche, de zone de pêche et d'effort de pêche, ce qui rend la tâche plus complexe.
- iii. En conclusion, pour le Pérou et l'Équateur, il a été reconnu qu'il était nécessaire d'avoir des méthodes axées sur la pêche artisanale, à la différence d'autres pays axés sur les flottilles industrielles.
- iv. On a suggéré en outre que les méthodes devaient porter sur d'autres opérations de pêche que la pêche à la palangre, comme la pêche au filet maillant, la pêche au chalut, etc.

15. Certains pays ont exprimé leur soutien pour l'échange de pêcheurs entre pays possédant des pêches similaires de façon à pouvoir partager les informations sur les mesures d'atténuation. On a toutefois souligné que cette opération pouvait être coûteuse et complexe, étant donné que les pêcheurs cessaient leurs activités pendant la durée de leur détachement. Si les fonds ne sont pas limités, cette activité pourrait être une excellente occasion de réduire considérablement la capture accessoire d'oiseaux de mer des pays. La création d'un réseau aurait ainsi des effets positifs sur les pêcheurs

16. Enfin, on a fait remarquer que la mise en œuvre des PAN-Oiseaux de mer (concept de la FAO) faisait partie de l'Accord (article III, point 'h') et que les Parties devaient mettre en œuvre les PAN sous la coordination du Comité consultatif.